Le livret « Diabète : connaître vos droits, faciliter vos démarches » est sorti !

Vivre avec un diabète n'est pas sans conséquences sur la vie quotidienne. La Fédération souhaite répondre à vos questions sur vos droits ou sur les démarches à effectuer. Pour vous accompagner, la Fédération Française des Diabétiques vous propose donc une version actualisée de son livret *Diabète : connaître vos droits, faciliter vos démarches !*

Vous le savez sans doute, vivre avec un diabète nécessite d'effectuer certaines démarches spécifiques. Dans certains cas, les aspects juridiques et sociaux nécessitent d'être éclaircis. Ainsi, pour répondre à vos questions les plus fréquentes et pour vous aider à identifier les ressources fiables et mener à bien vos démarches, nous avons mis à jour notre livret sur les droits et démarches.

Ce livret, recueil d'informations pratiques et de ressources utiles, s'adresse en priorité aux personnes vivant avec un diabète et à leurs proches, mais aussi à toutes les personnes qui les accompagnent dans le cadre de leur pathologie. Quelle que soit votre demande (prise en charge des soins dans le cadre de l'affection de longue durée (ALD), diabète et vie professionnelle, assurances, permis de conduire, etc.), vous trouverez les ressources pertinentes pour vous renseigner, de même que les interlocuteurs à contacter. Avec ce livret, vous en saurez davantage sur les services proposés par la Fédération et comment nous joindre.

Comment vous procurer ce livret ?

- En ligne, en le téléchargeant dans votre espace personnel
- Auprès de l'association locale la plus proche de chez vous. Pour la trouver : Associations des diabétiques locales : actions de proximité

Pour toutes vos questions juridiques en lien avec le diabète, le service Diabète et Droits est disponible quotidiennement par mail à l'adresse juriste@federationdesdiabetiques.org. Vous pouvez aussi contacter Jeanne, notre juriste, par téléphone au 01 40 09 24 25, le mardi de 8h à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 18h.